

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL SPORTIF INDIVIDUEL

Pôle Jeunesse, Culture
et Sport

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Le Département soutient l'achat de matériel individuel de compétition, propriété des jeunes athlètes en devenir (*18 ans ou moins*).

Bénéficiaires :

- Athlète licencié dans la Marne et évoluant pour un club marnais et âgé de 18 ans ou moins
- ayant obtenu des résultats significatifs dans des compétitions de niveau régional, organisées par une fédération délégataire ;
- ou inscrits sur une liste de sportifs de haut niveau « espoirs et relève » ;
- ou inscrits dans un Plan de Performance Fédéral ;

sous conditions de ressources du (des) représentant(s) légal(aux).

Dépense éligible :

Matériel acquis individuellement à l'unité ou par lots. Exemples : tir à l'arc, carabine, matériel de protection, perches en athlétisme, vélos de course, selles pour l'équitation ...

L'attribution de l'aide sera conditionnée par la mise en place d'un partenariat de communication entre l'athlète et le Conseil départemental.

Montant de l'aide :

Une demande par an pourrait être instruite, dans la limite d'un montant total de 1 500 € HT de dépense éligible par lot.

Proposition : 30 % du coût HT, soit 450 € maximum par lot.

Le dossier doit être accompagné des pièces suivantes :

- Lettre de demande de subvention
- Photocopie de la Licence en cours
- Factures de moins de 9 mois
- Note explicative sur le matériel si le devis n'est pas explicite
- Avis d'imposition du (des) représentant(s) légal(aux)
- Relevé d'identité bancaire du (des) représentant(s) légal(aux)

Le versement de la subvention se fera directement sur le compte courant du sportif. Dans le cas d'un sportif mineur ne possédant pas de compte bancaire, le tuteur légal percevra la somme allouée à la condition de fournir une pièce justificative : photocopie du livret de famille, ou décision de justice.

Ce document dûment complété doit être adressé au **SERVICE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DU TOURISME** - 2 bis rue de Jessaint - CS 30454 - 51038 Châlons-en-Champagne cedex

Contact : Agnès GUILTEAUX - tél. 03 26 69 40 88 - courriel : guilteaux.agnes@marne.fr

Note : Il ne sera étudié qu'une seule demande par an quelle que soit la nature de matériel. La subvention attribuée ne pourra être inférieure à 150 €.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE INSTRUIT.

/ ATHLÈTE

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : masculin féminin

Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

/ REPRÉSENTANT LÉGAL (*athlète mineur*)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

/ SPORT PRATIQUÉ

Discipline :

Fédération :

Nombre d'années de pratique : Licencié marnais depuis :

/ CLUB

Nom du club (*ne pas mettre d'abréviation*) :

Adresse :

Code postal : Ville :

/ NIVEAU ET CONDITIONS DE PRATIQUE

Avez-vous perçu une bourse au cours de cette saison sportive ?

OUI, date : Montant : NON

Êtes-vous inscrit sur une liste de haut niveau ?

(Listes proposées par votre Direction technique nationale, validées par le Ministère. Cochez une seule catégorie)

Élite Sénior Relève Espoir Autre

Quelle est votre structure permanente d'entraînement ?

Club Centre régional Centre de formation CREPS INSEP

Quelle est votre structure d'hébergement ?

Famille Internat scolaire CREPS/INSEP Location

Autres :

/ RÉSULTATS (Indiquez l'intitulé exact des titres et échelon : championnat, coupe, tournoi, national, européen, mondial, etc ...)

Meilleures performances de l'année en cours :

1 - Date : Lieu :

2 - Date : Lieu :

3 - Date : Lieu :

Meilleures performances de l'année précédente :

1 - Date : Lieu :

2 - Date : Lieu :

3 - Date : Lieu :

/ SCOLARITÉ ET ÉTUDES

Établissement fréquenté :

Diplômes obtenus ou préparés :

/ RÉCAPITULATIF DE LA DEMANDE

Désignation du matériel (<i>par lot</i>)	Coût HT	Subvention à 30% du coût HT
	€	€
	€	€
	€	€
TOTAL	€	€

/ BUDGET DE LA SAISON SPORTIVE

Équipement :

Déplacements :

Compétitions :

Stages :

Sélection nationale :

Budget de l'année scolaire :

/ VERSEMENT DE L'AIDE

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

Code banque / Code guichet / Numéro de compte / Clé RIB :
.....

Je soussigné(e) (nom et prénom du demandeur ou de son représentant légal) :
.....

Certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes. Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amende prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

Fait à, le

Signature du représentant légal pour le sportif mineur :

/ NOTE D'INFORMATION RELATIVE À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations vous concernant, recueillies dans le présent formulaire et via les pièces jointes justificatives, font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à instruire votre demande d'aide individuelle. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public (*base légale du traitement : article 6-1^e du RGPD et article 7 de la Loi « Informatique et Libertés »*). Ces aides s'inscrivent dans le cadre de la réglementation départementale relative à la mise en œuvre de la politique en faveur du sport, de la jeunesse et du tourisme adoptée annuellement en assemblée départementale. Elles sont approuvées par délibérations du Conseil départemental de la Marne.

Le Département de la Marne est le responsable de traitement. L'ensemble des informations demandées est obligatoire pour l'instruction de votre demande ; tout défaut de réponse entraînera l'impossibilité de traiter votre dossier. Par ailleurs, le Département de la Marne pourra être amené à utiliser vos coordonnées pour l'envoi d'information institutionnelle. Ces données n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée.

Les informations enregistrées sont destinées au service instructeur du Département (*Pôle Jeunesse, Culture et Sport / Service des Sports, de la Jeunesse et du Tourisme*) et ne peuvent être communiquées, en cas de besoin nécessaire à l'instruction de votre situation, qu'aux destinataires habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier, à savoir, en fonction de leurs missions :

- les membres siégeant à la commission permanente statuant sur votre demande ;
- le Service du Numérique du Département ;
- le Service des Finances du Département ;
- la paierie départementale.

Les décisions motivées sont notifiées directement au demandeur, ou à son représentant légal le cas échéant.

Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales.

Conformément aux articles 12 et suivants du RGPD et aux articles 38 et suivants de la Loi « Informatique et Libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès, en vous adressant, par voie postale, au Délégué à la Protection des Données - Département de la Marne - 2 bis, rue de Jessaint CS 30454 - 51038 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE ou par courriel à dpo@marne.fr. Vous pouvez par ailleurs demander la limitation du traitement. Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative. Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité nationale de contrôle (*En France : la CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07 Téléphone : 01.53.73.22.22 - www.cnil.fr*).

Textes de référence :

- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (*« Règlement Général sur la Protection des Données »* ou *« RGPD »*).
- Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée le 20 juin 2018 (*dite « Loi Informatique et Libertés »*).